

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de la convocation : **23 janvier 2026**
Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**
Nombre de votants : **19 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU – Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M. Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU – Mathieu ROBIN – Mme Sylvia CORDEL

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique BERGER MACOIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°02.01.26

OBJET : SOUSCRIPTION POUR DÉGRADATION SALLE DU GRAND LOGIS

M. le Maire expose :

Lors de la location de la salle du Grand Logis le 6 décembre 2025, l'association Cervi'Fresh a endommagé la porte des toilettes.

Pour la réparation du panneau de porte, il propose de facturer la somme de 184,50 € TTC correspondant aux frais à engager par la Commune, à savoir 3 heures de main d'œuvre par les agents municipaux et la fourniture d'un bandeau en inox.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de facturer la somme de 184,50 € TTC à l'association Cervi' Fresh de Rocheservière (représentée par M. Mario GALASSO, Président, 2 Rue de la Source à Rocheservière) pour réparation de la porte à la salle du Grand Logis ;
- **AUTORISE** M. le Maire à faire les démarches nécessaires liées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIÈRE, le 30 janvier 2026

La secrétaire de séance

Véronique BERGER MACOIN



Le Maire

Bernard DABRETEAU

